

Compte rendu de la réunion du Syndicat Mixte "GARBIKI"
de collecte des déchets ménagers et assimilés
Jeudi 25 mars 2010 à 20 heures 30

Présents : Outre celle de Monsieur le Président, ARBELETCHÉ Sylvie, AGUERRE Jeanne, GOYHENETCHE Dominique, IRIGOYEN Xabi, OLHATS Jean-Michel, LACOSTE Xavier, DACHARY Jean-Pierre, CANDELE Hubert, BISCAICHIPY Maïté, CLAVERIE Dominique, HARGOUS Jean-Michel, HAICAGUERRE Pierre, EDOUARD Claude.

Absent(s) représenté(s) ou ayant donné procuration : SANCHEZ André (représenté par OLHATS Jean-Michel).

Absent(s) non représenté(s) et n'ayant pas donné de procuration : CURUTCHET Xavier, DUHALDE Jean-Michel.

Le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Beñat INCHAUSPE le Jeudi 25 mars 2010 à 20 heures 30 à l'immeuble "ARY" à HASPARREN.

1 / Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 08/10/09 :

Le compte rendu de la séance du 08 octobre 2009 est approuvé à l'unanimité.

2 / Désignation d'un secrétaire de séance :

Monsieur Xabi IRIGOYEN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

3 / Approbation du Compte administratif 2009 :

Monsieur le Président présente les résultats du compte administratif 2009 qui se clôture comme suit :

- Section de Fonctionnement : + 139 362.77 €
- Section d'investissement : - 35 755.70 € (- 43 012.03 € en intégrant les restes à réaliser).

Monsieur le Président quitte la séance et Monsieur Xavier LACOSTE propose de procéder à l'approbation du Compte administratif 2009.

Accord unanime du Comité Syndical.

4 / Approbation du Compte de gestion 2009 :

Monsieur le Président indique que le compte de gestion de Mme le Trésorier est identique au Compte administratif du Syndicat Mixte Garbiki.

Monsieur le Président propose d'approuver le compte de gestion 2009 du Syndicat Mixte "Garbiki".

Accord unanime du Comité Syndical.

5 / Affectation de résultat 2009 :

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat 2009 de la manière suivante :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice	+ 44 760.34 €
Résultat reporté 2008 (002)	+ 94 602.43 €
Résultat de clôture	+ 139 362.77 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice	- 60 238.42 €
Résultat reporté 2008 (001)	+ 24 482.72 €
Résultat cumulé	- 35 755.70 €
Reste à réaliser - Dépenses -	39 751.33 €
Reste à réaliser - Recettes -	32 495.00 €
Solde RAR	- 7 256.33 €
Besoin de financement	- 43 012.03 €

- AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	43 012.03 €
En dotation complémentaire (1068)	-
Total 1068	43 012.03 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (002)	96 350.74 €

- TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
-	002 : 96 350.74 €	RAR : 39 751.33 € 001 : 35 755.70 €	RAR : 32 495.00 € 1068 : 43 012.03 €

Accord unanime du Comité Syndical.

6 / Débat d'orientations budgétaires 2010 :

Monsieur le Président rappelle que, réglementairement, chaque année, un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit précéder le vote du budget.

Monsieur le Président présente les orientations budgétaires suivantes :

I) Section de fonctionnement :

1) Dépenses :

- Les chapitres 011 (charges à caractère général) et 012 (charges de personnel) se caractérisent par une stabilité des dépenses.
- Au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante), la participation au Syndicat Mixte BIL TA GARBI passe de 609 000 € en 2009 à 688 000 € en 2010 à savoir :

- Participation administrative fixée à 1,71 € par habitant soit 28 000 €.
- Remboursement du coût de traitement des déchets pour 660 000 €.

Cette hausse significative s'explique par les dépenses supplémentaires suivantes :

- Traitement Apports Déchetteries : + 50 000 €
- Traitement Ordures ménagères : + 20 000 €
- Traitement Collecte sélective : + 10 000 €

Face à ces évolutions, le Comité syndical décide de réfléchir au lancement d'une étude de faisabilité afin d'envisager la mise en place d'une redevance incitative sur le territoire du syndicat.

2) Recettes :

- Afin d'une part, d'équilibrer la section de fonctionnement et d'autre part, de tenir compte du zonage de la TEOM (cf. délibération du 11 octobre 2005), il est proposé au Comité Syndical de fixer les taux d'imposition 2010 de la manière suivante :
 - Communes d'Armendaritz : 11.15 %
 - Communes d'Ayherre : 10.65 %
 - Commune de Bonloc : 12.03 %
 - Commune de Briscous : 11.88 %
 - Commune de Hasparren : 11.18 %
 - Commune de Hélette : 11.07%
 - Commune d'Iholdy : 10.69 %
 - Commune d'Irissarry : 9.62 %
 - Commune d'Isturitz : 10.81 %
 - Commune de La Bastide Clairence : 10.31 %
 - Commune de Lantabat : 14.72 %
 - Commune de Macaye : 12.30 %
 - Commune de Mendionde : 10.55 %
 - Commune de Saint Esteben : 10.78 %
 - Commune de Saint Martin d'Arbéroue : 10.09 %
 - Commune de Suhescun : 15.04 %

Il convient d'indiquer que ces taux se décomposent de la manière suivante :

- Pour 60 %, d'une part variable (proportionnelle au service rendu dans chaque commune) consacrée au financement de la collecte et du traitement des Ordures Ménagères.
- Pour 40 %, d'une part fixe - identique sur l'ensemble du Syndicat - liée au financement des autres collectes (déchetteries, collecte sélective, verre et papier).
- Les recettes liées à la revente des matériaux et aux aides d'Eco-Emballage progressent de 15 000 € (77 000 € en 2009 et 92 000 € en 2010).

II) Section d'investissement :

1) Dépenses :

Les principales opérations seront les suivantes :

- Poursuite et Fin du programme de réhabilitation des décharges sauvages pour 385 000 €
- Agrandissement de la plateforme de déchets verts de la déchetterie de Briscous pour 25 000 €
- Acquisition de bacs de collecte pour 35 000 € (Bacs individuels LBC + Renouvellement).
- Acquisition de socles (Bacs OM + Collecte Sélective) pour 15 000 €
- Acquisition de broyeurs à Déchets verts et d'un nettoyeur HP thermique pour 4 000 €
- Achat de composteur individuel pour 4 000 €

2) Recettes :

Les principales recettes seront :

- Les différentes subventions de nos partenaires habituels (CG 64, ADEME,).
- Le remboursement du FCTVA au titre des dépenses 2009 (cf. plan de relance de l'économie) pour 155 000 €
- L'ouverture d'un prêt relais de 150 000 € afin de préfinancer la réhabilitation des décharges sauvages.

Après discussion, le Comité Syndical prend acte de ce Débat d'Orientations Budgétaires 2010.

7 / Renouvellement des Contrats d'assurance groupe du personnel pour la période 2010-2013 :

Monsieur le Président rappelle qu'afin de garantir les risques liés aux obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale de leurs agents, les collectivités peuvent conclure un contrat d'assurance.

Par délibération en date du 26 mars 2009, le Syndicat Mixte Garbiki a confié au Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques (CDG 64) le soin de conduire l'appel à la concurrence pour parvenir à un contrat groupe mutualisant ces risques.

Après avoir mis en œuvre la procédure prévue par le Code des Marchés Publics, le CDG 64 a retenu la proposition de la CNP et de DEXIA-SOFCAP comme courtier associé.

Deux contrats nous sont ainsi proposés :

- Un contrat concernant les fonctionnaires relevant de la C.N.R.A.C.L. : Le taux de la prime est fixé à **4.80 %**
- Un contrat concernant les agents relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale qui effectuent plus ou moins de 200 heures de travail par trimestre avec un taux unique de **0.85 %**

Dans les deux cas, il s'agit de contrats en capitalisation avec une base d'assurance déterminée par la collectivité.

A l'appui de ces éléments, il est proposé au Comité Syndical de :

- Adhérer aux deux contrats d'assurance groupe proposés par le CDG 64 à compter du 01/01/10 et ce, pour une durée de 4 ans.
- Autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Accord unanime du Comité Syndical.

8 / Questions diverses :

- Etude d'optimisation de la gestion des collectes réalisée par le bureau d'étude INDDIGO :

Monsieur Xabi IRIGOYEN rappelle qu'en date du 12/03/09, le Comité Syndical a décidé de procéder à l'étude des leviers d'optimisation suivants :

- *Levier 1 (Changement des modalités de collecte des JRM) conjugué au levier 3 (Modification de la collecte sélective).*
- *Levier 4 : Collecte avec un seul ripeur pour les zones en bacs de regroupement.*

A la lumière de ce travail, il est aujourd'hui proposé au Comité Syndical de modifier à compter du 01/01/2011 le système de collecte des JRM actuel à savoir l'arrêt de la collecte en apport volontaire et le lancement de la collecte des JRM en mélange.

Objectifs de cette évolution :

- Optimiser l'utilisation du parc de conteneurs et de colonnes.
- Faciliter le geste tri.

Accord unanime du Comité Syndical.

- Enquête Publique lancée par le Syndicat Mixte Bil Ta Garbi pour le projet de création du pôle de valorisation prévu sur le site de Bats à Bayonne :

Suite à la demande formulée par le Syndicat Mixte Bil Ta Garbi, Monsieur le Président donne lecture de l'avis formulé par le Syndicat Mixte Garbiki sur ce projet d'utilité publique.

- Edition 2010 du Salon Eco-Citoyen organisé par la Communauté de Communes du Pays de Hasparren :

Monsieur Pierre HAICAGUERRE informe le Comité Syndical que l'édition 2010 du Salon Eco-Citoyen organisé par la Communauté de Communes du Pays de Hasparren aura lieu à Hélette le week-end du 10-11 Avril 2010 et sera consacré à l'Eco-Consommation.

- Information sur la date du prochain Comité Syndical de Garbiki :

Monsieur le Président informe ses collègues que la séance publique du syndicat consacrée au vote du Budget Primitif 2010 aura lieu le Jeudi 08 avril 2010 à 20 H 30.

La séance est levée à 22 H 45